

Postulat – A quoi sert-il de voter des plans de quartier s'ils ne sont jamais respectés ?

Notre commune a vu de nombreux nouveaux plans de quartier se développer ces dernières années, et elle est sur le point de voir la mise en œuvre des 14 plans de quartier du Syndicat d'Amélioration Foncière (SAF). L'expérience récente a révélé de nombreux dysfonctionnements dans l'application des règlements et des plans des aménagements extérieurs de ces plans de quartier, avec un service de l'urbanisme qui globalement semble plus enclin à défendre les intérêts des promoteurs immobiliers que les habitant.e.s. A titre d'exemple :

- Morettes : non-réalisation des places de stationnement vélo couvertes prévues dans le plan de quartier, remplacées par des places de stationnement pour voiture, non-réalisation de places de stationnement non-couvertes à l'emplacement prévu, compensées par des places impraticables, surfaces de places de jeux artificielles et non couvertes de copeaux, absence de la végétalisation des couverts
- Rionzi : réalisation de logements dans les zones d'activité, plantation de thuyas
- Les Côtes de la Grangette : location de places de parc extérieures prévues pour les visiteurs

Les habitant.e.s n'ayant souvent pas accès facilement ni aux plans détaillés des parties communes des habitations ni à ceux des parcelles de dépendance (plans des aménagements paysagers), ils ne sont souvent pas en mesure de vérifier que les gestionnaires de ces zones tiennent leurs engagements. Le service de l'urbanisme a lui un droit de regard sur l'ensemble des parcelles de dépendances, étant d'une part représenté dans leurs comités de gestion et d'autre part approuvant les demandes de permis de construire.

Nous demandons que la Municipalité présente un rapport sur la réalisation des plans de quartier légalisés depuis 2008, à savoir Les Côtes de la Grangette, le Bugnon, le Rionzi, Champs-Meunier, les Morettes et Pré-Fleuri, en particulier en ce qui concerne les modifications par rapport aux plans d'affectation votés, les places effectives de stationnement vélo, la réalisation des aménagements paysagers, ainsi que les actions entreprises auprès des promoteurs de ces plans de quartier afin qu'ils respectent leurs engagements. Ce rapport devrait également fournir les chiffres du nombre d'habitants résidant dans ces quartiers et la différence par rapport aux estimations faites initialement. De plus, nous souhaitons que la Municipalité présente ce qui a été mis en place au service de l'urbanisme afin d'assurer le suivi correct des plans d'affectation futurs, en particulier ceux du SAF.

Pour Le Mont citoyen :

Yolanda Müller Chabloz

Thierry Oppikofer

Le-Mont-sur-Lausanne, le 5 mars 2022